

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

- **Code du produit:** KOH solide

- **No CAS:**

1310-58-3

- **Numéro CE:**

215-181-3

- **Numéro index:**

019-002-00-8

- **Numéro d'enregistrement** 01-2119487136-33-0006

### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### - Secteur d'utilisation

SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)

SU2b Industries offshore

SU4 Fabrication de produits alimentaires

SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois

SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

SU7 Imprimerie et reproduction de supports enregistrés

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU11 Fabrication de produits en caoutchouc

SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

SU18 Fabrication de meubles

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU20 Services de santé

SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

SU24 Recherche et développement scientifiques

#### - Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC2 Adsorbants

PC3 Produits d'assainissement de l'air

PC4 Produits antigel et de dégivrage

PC7 Métaux et alliages de base

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

PC9c Peintures au doigt

PC11 Explosifs

PC12 Engrais

PC13 Carburants

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC16 Fluides de transfert de chaleur

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

### Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 1)

- PC17 Fluides hydrauliques
- PC18 Encres et toners
- PC19 Intermédiaire
- PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
- PC21 Substances chimiques de laboratoire
- PC23 Produits pour le traitement du cuir
- PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- PC25 Fluides pour le travail des métaux
- PC26 Produits de traitement des papiers et cartons
- PC27 Produits phytopharmaceutiques
- PC28 Parfums, produits parfumés
- PC29 Produits pharmaceutiques
- PC30 Produits photochimiques
- PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
- PC32 Préparations et composés à base de polymères
- PC33 Semi-conducteurs
- PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
- PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- PC36 Adoucissants d'eau
- PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
- PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux
- PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
- PC40 Agents d'extraction

#### - Catégorie de processus

- PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- PROC5 Mélange dans des processus par lots
- PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
- PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
- PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
- PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température
- PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles
- PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

#### - Catégorie de rejet dans l'environnement

- ERC1 Fabrication de la substance

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

### Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 2)

- ERC2 Formulation dans un mélange
- ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
- ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
- ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
- ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
- ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

- **Catégorie de l'article** AC3 Piles et accumulateurs électriques

- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit chimique intermédiaire

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Vynova PPC SAS

95, Rue du Général de Gaulle B.P. 60090

68802 Thann CECEX - France

Tel : +33 (0)3 89 38 46 00

- **Service chargé des renseignements:**

Département SHEQ

fdsinfo.ppc@vynova-group.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CARECHEM 24: +33 3 89 38 46 88 - 24h / 24h

- **Centre anti poison:**

FR : +33.(0) 1.45.42.59.59 (Centre anti poison français : ORFILA)

CH : +41.(0) 1.251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)

B : +32.(0) 70.245.245 (Centre anti poison belge)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

**Nom du produit:** HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 3)



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

- **2.3 Autres dangers** Pas d'autre danger connu

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) N°1907/2006

- **vPvB:**

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) N°1907/2006

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**

- **No CAS Désignation**

1310-58-3 POTASSIUM HYDROXYDE

- **Code(s) d'identification**

- **Numéro CE:** 215-181-3

- **Numéro index:** 019-002-00-8

- **Indications complémentaires:**

Ecailles ou Pastilles

≥ 85 %

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

**Nom du produit:** HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

- **Formule chimique** KOH
- **Masse moléculaire** 56,105 g/mol

(suite de la page 4)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### - 4.1 Description des premiers secours

Pour les secouristes : Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8

### - Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

### - Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène.

Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

### - Après contact avec la peau:

Peut provoquer des brûlures à retardement.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment au moins 15 minutes à l'eau.

### - Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux au moins 15 minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

### - Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

Se rincer la bouche avec de l'eau

### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus d'informations sur les conséquences en termes de santé, se référer à la section 11

### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- Equipement de secours** Offrir la possibilité de se laver les yeux et la peau à proximité du lieu de travail.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### - 5.1 Moyens d'extinction

#### - Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, poudre, mousse ou eau pulvérisée (brouillard).

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Une température élevée peut libérer des gaz toxiques ou corrosifs. Ne respirez pas fumées ou vapeurs.

### - 5.3 Conseils aux pompiers

#### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

FR

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

**Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Pour les secouristes : Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Neutraliser avec une solution d'acide et nettoyer à grande eau.

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

L'évacuation du sol contaminé peut être nécessaire. Ramasser les résidus à la pelle et les placer dans un conteneur étiqueté verrouillable pour évacuation sûre ultérieure. Un conteneur présentant des fuites sera placé dans un fût ou surconteneur étiqueté.

Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut se faire sans danger

#### - 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler en suivant les précautions et mesures d'hygiène industrielle habituelles.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

#### - Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### - Stockage:

##### - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Entreposer dans un lieu sec, frais et bien ventilé.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

##### - Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

##### - Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

#### - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

## Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 6)

### - 8.1 Paramètres de contrôle

#### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 1310-58-3 HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

VLE (France) Valeur momentanée: 2 mg/m<sup>3</sup>VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m<sup>3</sup>

#### - Informations relatives à la réglementation VME (France): ED 984, 07.2012

#### - DNEL

Inhalatoire DNEL Local/Acute/long term exposure 1 mg/m<sup>3</sup> (Travailleurs)

#### - Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### - 8.2 Contrôles de l'exposition

#### - Equipement de protection individuel:

#### - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### - Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

#### - Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### - Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### - Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### - Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Matériau du gant : PVC

Epaisseur : 1.35 mm

Temps de passage : > 480'

#### - Protection des yeux:



Lunettes de protection

#### - Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

L'équipement de protection individuelle pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que les risques encourus. Il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant la manipulation du produit.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

**Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)**

(suite de la page 7)

**- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Les émissions aqueuses doivent être contrôlées selon les caractéristiques du produit (pH, COT, Autres)

Les émissions atmosphériques doivent être traitées par des systèmes d'épuration et contrôlées selon les caractéristiques du produit. (COV, Acidité, Autres)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****- Indications générales****- Aspect:****Forme:** Solide**Couleur:** Blanc**- Odeur:****- Seuil olfactif:** Inodore

Non déterminé.

**- valeur du pH (100 g/l) à 20 °C:**

14

**- Changement d'état****Point de fusion/point de congélation:** 406 °C**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 1327 °C**- Point d'éclair**

Non applicable.

**- Inflammabilité (solide, gaz):**

La substance n'est pas inflammable.

**- Température d'inflammation:**

Non déterminé

**- Température de décomposition:**

Non déterminé.

**- Température d'auto-inflammabilité:**

Non déterminé.

**- Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

**- Limites d'explosion:****Inférieure:** Non déterminé.**Supérieure:** Non déterminé.**- Propriétés comburantes**

Non comburant

**- Pression de vapeur à 20 °C:**

0 hPa

**- Densité à 20 °C:**2,04 g/cm<sup>3</sup>**- Densité relative**

Non déterminé.

**- Densité de vapeur:**

Non applicable.

**- Taux d'évaporation:**

Non applicable.

**- Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau à 20 °C:** 1120 g/l**- Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

**- Viscosité:****Dynamique:** Non applicable.**Cinétique:** Non applicable.

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

## Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 8)

### - 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.2 Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable sous des conditions d'utilisation normales.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact de l'eau et des acides.

Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.

Le contact avec le cuivre, l'aluminium, l'étain ou le zinc peut former de l'hydrogène gazeux inflammable.

Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:**

Eviter l'ether.

Eviter toute matière organique.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Provoque des brûlures.

Risque de lésions oculaires graves.

Nocif en cas d'ingestion.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

**Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)**

(suite de la page 9)

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

LC50/96h | 80 mg/l (Poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Non applicable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:** Pas de données.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH.

Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT

- **vPvB:** Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance vPvB

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 6 | Toxicité aigüe

HP 8 | Corrosif

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

UN1813

(suite page 11)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

**Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)**

(suite de la page 10)

**- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR/RID/ADN
- IMDG, IATA

1813 HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE  
POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

**- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR/RID/ADN



- Classe

8 (C6) Matières corrosives.

- Étiquette

8

**- IMDG, IATA**


- Class

8 Matières corrosives.

- Label

8

**- 14.4 Groupe d'emballage**

- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

**- 14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

**- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

- Indice Kemler:

80

- No EMS:

F-A,S-B

- Segregation groups

Alkalies

- Stowage Category

A

- Segregation Code

SG35 Stow "separated from" acids.

**- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**- Indications complémentaires de transport:**
**- ADR/RID/ADN**

1 kg

- Quantités limitées (LQ)

Code: E2

- Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

- Catégorie de transport

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

- Code de restriction en tunnels

2

E

**- IMDG**

1 kg

- Limited quantities (LQ)

Code: E2

- Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

(suite page 12)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

## Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 11)

- <b>Remarques:</b>	Marpol II: Not determinated - Marpol III: Not regulated
- <b>IATA</b>	Aircraft Passenger: 15 kg - Aircraft Cargo: 50 kg
- <b>Remarques:</b>	
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1813 HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE, 8, II

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE :**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Liste des Substances soumises à autorisation (REACH - Annexe XIV) :** la substance n'est pas comprise
- **Produits visés par la CIAC :** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions européennes :**
- **Substances qui appauvrisent la couche d'ozone :** la substance n'est pas comprise
- **Règlementation relative aux précurseurs de drogue :** la substance n'est pas comprise
- **Liste et inventaire de substances chimiques :**
- **European INventory of Existing Commercial chemical Substances (EINECS) :** la substance est comprise
- **European List of Notified Chemicals Substances (ELINCS) :** la substance n'est pas comprise
- **15.2 Evaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

\* Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Bien que les informations et recommandations contenues dans cette fiche aient été présentées en toute bonne foi et se veulent les plus récentes possibles, Vynova PPC SAS ne peut donner d'assurance quant à leur caractère exhaustif et leur exactitude. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent jugent personnellement de leur degré de sécurité et d'adaptabilité à leurs objectifs avant de les appliquer. Vynova PPC SAS ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages de quelque nature qu'ils soient résultants de l'utilisation ou du respect de ces informations.

Aucunes assurances ni garanties, expresses ou implicites, garanties d'aptitude à la commercialisation ou d'adaptation à toute fin particulière ou de toute autre nature, ne seront données concernant les informations ou le produit auquel les informations se réfèrent.

### - Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 13)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2019

Numéro de version 6.1

Révision: 01.07.2019

## Nom du produit: HYDROXYDE DE POTASSIUM (Ecailles ou Pastilles)

(suite de la page 12)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

- **Sources** Toutes les sources de données sont répertoriées dans le CSR

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR